



HAL
open science

Recompositions frontalières en Révolution : Quand les engagements politiques transcendent les appartenances provinciales et nationales (1789-1798)

Maxime Kaci

► **To cite this version:**

Maxime Kaci. Recompositions frontalières en Révolution : Quand les engagements politiques transcendent les appartenances provinciales et nationales (1789-1798). Benjamin Castets Fontaine; Maxime Kaci; Jérôme Loiseau; Alexandre Moine. Deux frontières aux destins croisés ?, Étude interdisciplinaire et comparative des délimitations territoriales entre la France et la Suisse, entre la Bourgogne et la Franche-Comté (XIVe siècle-XXIe siècle), Presses universitaires de Franche-Comté, pp.47-62, 2019, Les Cahiers de la MSHE, 978-2-84867-644-9. hal-02442396

HAL Id: hal-02442396

<https://hal.science/hal-02442396v1>

Submitted on 9 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Illustration de couverture :
© Jacky Frossard (Université de Franche-Comté – UFR SLHS)

DEUX FRONTIÈRES AUX DESTINS CROISÉS ?

**ÉTUDE INTERDISCIPLINAIRE
ET COMPARATIVE DES DÉLIMITATIONS
TERRITORIALES ENTRE LA FRANCE
ET LA SUISSE, ENTRE LA BOURGOGNE
ET LA FRANCHE-COMTÉ
(XIV^e-XXI^e SIÈCLE)**

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ
N° 1448

Collection « LES CAHIERS DE LA MSHE LEDOUX »
dirigée par Philippe Barral
n° 36

Série « Dynamiques territoriales »
Responsable : Philippe Barral
n° 12

MSHE Claude Nicolas Ledoux, USR 3124
30-32, rue Mégevand
25030 Besançon cedex

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ – 2019
Mise en page et suivi éditorial : Marie Gillet

ISBN : 978-2-84867-644-9 – EAN : 9782848676449
ISSN : 1772-6220

DEUX FRONTIÈRES AUX DESTINS CROISÉS ?

ÉTUDE INTERDISCIPLINAIRE
ET COMPARATIVE DES DÉLIMITATIONS
TERRITORIALES ENTRE LA FRANCE
ET LA SUISSE, ENTRE LA BOURGOGNE
ET LA FRANCHE-COMTÉ
(XIV^e-XXI^e SIÈCLE)

sous la direction de
Benjamin CASTETS FONTAINE, Maxime KACI,
Jérôme LOISEAU et Alexandre MOINE

*Ouvrage publié avec le concours du Centre Lucien Febvre,
de la Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude
Nicolas Ledoux et de la Fédération des MSH de Besançon et de Dijon*

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ — 2019

Recompositions frontalières en révolution : quand les affrontements politiques transcendent les appartenances provinciales et nationales (1789-1798)

Maxime KACI

Affirmer que la décennie révolutionnaire eut des conséquences profondes et durables sur les délimitations de la France contemporaine relève du lieu commun. Deux citations sont fréquemment mobilisées pour illustrer les velléités révolutionnaires de régénération territoriale. La première est la célèbre affirmation de Mirabeau qui, en 1789, envisage la France comme « un agrégat inconstitué de peuples désunis ». Cette formule traduirait, sur le plan intérieur, une volonté de rupture avec le passé afin d'unifier la nation et d'uniformiser son administration. La seconde affirmation concerne les délimitations extérieures. Elle est prononcée à la Convention le 31 janvier 1793 par Danton :

Les limites de la France sont marquées par la nature, nous les atteindrons des quatre coins de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Pyrénées, du côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République.

La référence aux frontières naturelles ne naît pas avec la Révolution mais devient un objectif fondamental qui oriente la politique extérieure française. Ces ambitions intérieures et frontalières ont été perçues comme significatives d'un effort de rationalisation hérité de l'esprit des Lumières (Ozouf-Marignier, 1992, p. 25).

Toutefois, Jean-Yves Guimor a nuancé cette interprétation en montrant que, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les écrits s'éloignent de la froide raison pour valoriser les émotions. Les projets territoriaux auraient donc un substrat affectif ou du moins « esthétique » : les acteurs de la Révolution chercheraient à découper le territoire national suivant leurs conceptions de la perfection (Guimor, 1990, p. 186). Cette analyse ouvre des perspectives fécondes pour qui s'intéresse aux conflits territoriaux et aux représentations collectives des frontières : plutôt que d'énumérer les projets intellectuels et les décisions successives bien connues qui façonnent le territoire, une histoire vécue des délimitations territoriales devient possible. Cette histoire qui s'écrit

au carrefour des affrontements politiques, des sentiments d'appartenance et des intérêts matériels permet de comprendre les relations qui se nouent autour de deux délimitations proches territorialement mais qui, à première vue, suivent des évolutions contrastées : celle entre la Bourgogne et la Franche-Comté d'une part, celle entre la France et la Suisse d'autre part. Les initiatives individuelles et collectives des acteurs frontaliers, entre 1789 et 1798, moment où se met en place la République helvétique sous la tutelle de la France, peuvent ainsi être considérées comme un indicateur des solidarités et des conflits induits par les délimitations territoriales. Dès les premières années de la Révolution, le débat autour du tracé et de la nature des nouvelles délimitations est loin de se réduire à un combat pour les libertés franc-comtoises. Puis les mobilités frontalières provoquées par les conjonctures politiques et économiques confortent l'assimilation de la frontière franco-suisse à une ligne d'affrontement. Pourtant, le maintien des circulations a un double effet : il attise les craintes et en même temps encourage les hybridations, les sentiments d'appartenance transfrontaliers autour de valeurs et d'intérêts communs.

I. Le choix des nouvelles limites : le fruit d'un combat pour les libertés franc-comtoises ?

1. Un tracé caractéristique d'une identité héritée et reconnue ?

Si la Révolution provoque des bouleversements territoriaux, c'est pourtant bien la continuité du tracé des délimitations qui retient tout d'abord l'attention lorsque l'on compare les délimitations d'Ancien Régime entre la Bourgogne et la Franche-Comté d'un côté, et celles des nouveaux départements créés par les lois du 14 décembre 1789 et du 15 février 1790 de l'autre. Hormis quelques localités bourguignonnes qui intègrent les départements comtois, les limites départementales se moulent dans les anciennes délimitations provinciales. Ce constat liminaire semble, à première vue, témoigner de la reconnaissance nationale d'une identité forgée dans la longue durée¹.

La revendication d'une identité comtoise se manifeste avant même la création des départements et la Révolution. Dès 1788, lorsque Loménie de Brienne propose une réforme administrative et territoriale, la Franche-Comté devient l'une des provinces françaises qui défend avec le plus d'acharnement ces privilèges provinciaux sous l'impulsion d'une noblesse locale très active (Brelot, 1989, p. 26). Ce combat en faveur des libertés provinciales se prolonge par plusieurs mouvements de résistance aux réformes nationales durant la décennie révolutionnaire. Pour toute une tradition historiographique incarnée par les *Annales franc-comtoises* au XIX^e siècle, ces réactions ne laissent pas de place au doute : elles concrétisent le particularisme de ce « Tyrol de la France », la spécificité franc-comtoise entretenue par l'attachement à la religion catholique traditionnelle². Cette interprétation générale qui réduit un ensemble territorial à une opinion dominante séduit toujours au XXI^e siècle, dans un contexte de crainte d'une dilution de l'identité comtoise dans une nouvelle grande

1. Voir notamment à ce propos dans le présent ouvrage les contributions de Michelle Bubenicek et Léonard Dauphant pour l'époque médiévale, de Jérôme Loiseau et Bertrand Forclaz pour l'époque moderne.

2. Voir la contribution de Robert Chapuis dans le présent ouvrage et Mayaud, 1994, p. 225-227.

région. Pourtant, elle ne résiste pas à une analyse de détail des conflits qui traversent ces territoires.

2. Des limites contestées : rivalités internes et collaboration avec la Bourgogne

Ce sont tout d'abord la diversité et les rivalités qui caractérisent le territoire franc-comtois, comme le reste de la France durant la Révolution. À partir de 1789, la nouvelle législation qui établit la libre circulation des biens à l'intérieur du royaume supprime les privilèges notamment provinciaux et les douanes intérieures. Elle modifie donc la nature des frontières occidentales et orientales de la Franche-Comté : le tracé demeure mais la nature des délimitations évolue. Les demandes de la noblesse franc-comtoise ne sont pas satisfaites. Toutefois, les sentiments en Franche-Comté ne se réduisent pas aux prises de position nobiliaires. Les paysans de la région de Lure qui mènent des révoltes antiseigneuriales dès le début du mois de juillet 1789 voient dans l'abolition de la féodalité, le 4 août 1789, la satisfaction partielle de leurs revendications. Tout un monde urbain d'hommes de loi, de négociants, de lettrés, envisage la redéfinition des cadres administratifs comme une opportunité pour accéder à des responsabilités politiques.

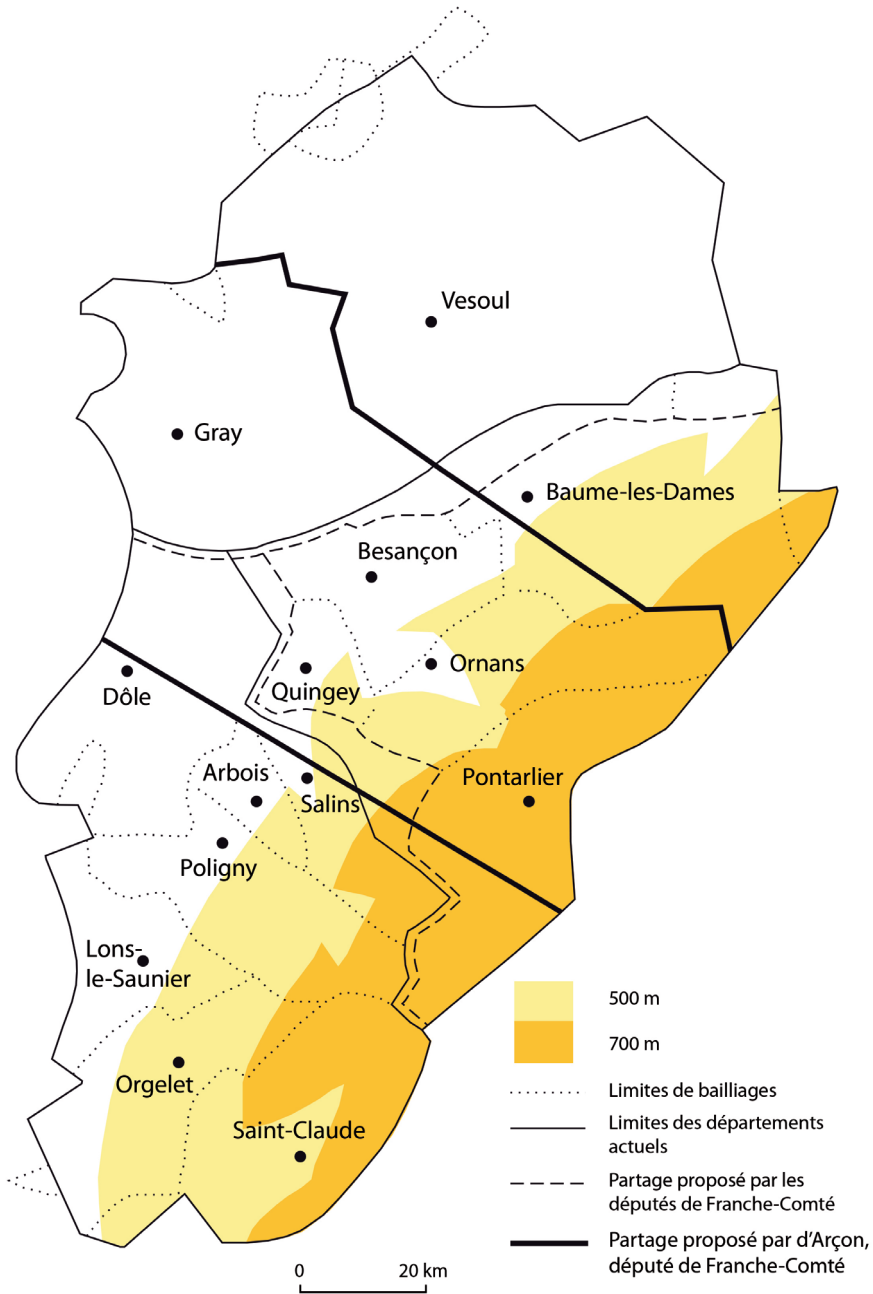
À la diversité sociale se surimposent des rivalités locales qui ont un écho à l'Assemblée nationale constituante. Les débats à propos des limites des départements qui composent l'ancienne province de Franche-Comté sont vifs. Les quatre députés du bailliage* de Besançon et celui d'Ornans doivent finalement s'incliner face aux 23 autres députés francs-comtois. Le découpage adopté n'est pas satisfaisant aux yeux des Bisontins : il limite l'aire d'influence de leur ville à des territoires jugés peu attractifs. La ville de Besançon envoie une députation à la barre de l'Assemblée pour se plaindre :

La Franche-Comté est un ovale allongé ; l'un des départements renferme en entier des terres à blé et à foin ; l'autre, des montagnes ; le troisième est mi-parti. Les députés extraordinaires demandent que cette division soit prise dans un autre sens, pour que les différentes qualités du sol soient également distribuées (Madival et Laurent, 1862, t. XI, p. 170).

La concurrence entre les villes porte sur la nature des terroirs. Les Bisontins revendiquent une répartition qui permettrait à chaque département de satisfaire l'idéal d'autonomie économique. Un député de la ville de Besançon propose ainsi un découpage départemental alternatif qui garantirait une meilleure répartition des terres prises du val de Saône (fig. 1).

Par ailleurs, les productions agricoles et leur commercialisation entraînent des jugements et des initiatives qui font fi des anciennes délimitations provinciales. En 1789, la Franche-Comté et la Bourgogne sont agitées par de nombreuses émeutes de subsistances : les populations se révoltent contre le manque de blé et son prix trop élevé. Durant tout le XVIII^e siècle, au sein de la population, a circulé la rumeur d'un complot de famine qui viserait, en fonction des variantes, soit à affamer le peuple, soit à conserver le blé pour spéculer et le vendre à prix élevé. Dans les territoires frontaliers, le complot de famine se module : les insurgés dénoncent moins les accapareurs que les exportations. Ils sont convaincus que des négociants exportent les blés des terres fertiles de Bourgogne et de Franche-Comté pour les vendre à l'étranger à meilleur prix, au détriment de la population locale. Face aux agitations, en novembre 1789,

Figure 1. Division départementale de la Franche-Comté par d'Arçon, député de Besançon



Source : Carte redessinée par Marie Gillet (MSHE Ledoux/PUFC), d'après OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic, 1992, *La formation des départements : la représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Éd. de l'EHESS, p. 147.

les quatorze villes bailliagères de Franche-Comté décident de rédiger un « traité fédératif »³. Rapidement, les communes bourguignonnes de Dijon et de Bourbon-Lancy adhèrent à cette déclaration. Toutes ces communes dénoncent les bruits qui circulent à propos des exportations et les agitations. Elles cherchent à rassurer la population et décident, en conséquence, de fraterniser et de se porter mutuellement assistance contre les exportateurs et les accapareurs⁴. L'accord a vocation à s'étendre géographiquement puisque la ville de Dijon décide de transmettre l'acte fédératif aux villes, bourgs et villages de Bourgogne qui seront invités à y adhérer à leur tour. Un double constat s'impose. Les conflits et les agitations sociales incitent à dépasser les délimitations intérieures pour favoriser la collaboration entre villes des anciennes provinces bourguignonnes et comtoises. Par effet de ricochet, la crainte des actions frauduleuses et des exportations ne porte plus sur une délimitation fiscale et douanière qui a disparu, en l'occurrence celle entre les provinces bourguignonne et comtoise, mais bien sur la frontière franco-suisse.

3. La frontière franco-suisse, un point chaud

La frontière franco-suisse devient progressivement un point chaud, un lieu où éclatent régulièrement des conflits. Toutefois, les vues d'ensemble ne sauraient masquer la diversité des situations : le terme de frontière franco-suisse au singulier a quelque chose de trompeur car les statuts très divers des territoires qui composent le Corps helvétique, entraînent pour ainsi dire des relations bilatérales entre chacun d'entre eux et les autorités françaises. Par voie de conséquence, les effets frontières* sont composites.

L'effet de ricochet précédemment mentionné induit tout d'abord une réorganisation des douanes en France. Un bureau des frontières est créé à Paris et il est ordonné au département du Doubs de déterminer précisément les frontières nationales et d'établir dix-sept postes frontières. Un géomètre est embauché et ces travaux conduisent à la réalisation, en 1792, d'une cartographie qui définit les limites précises de souveraineté et le tracé qui doit guider la plantation de poteaux situés à deux lieues de cette limite (fig. 2).

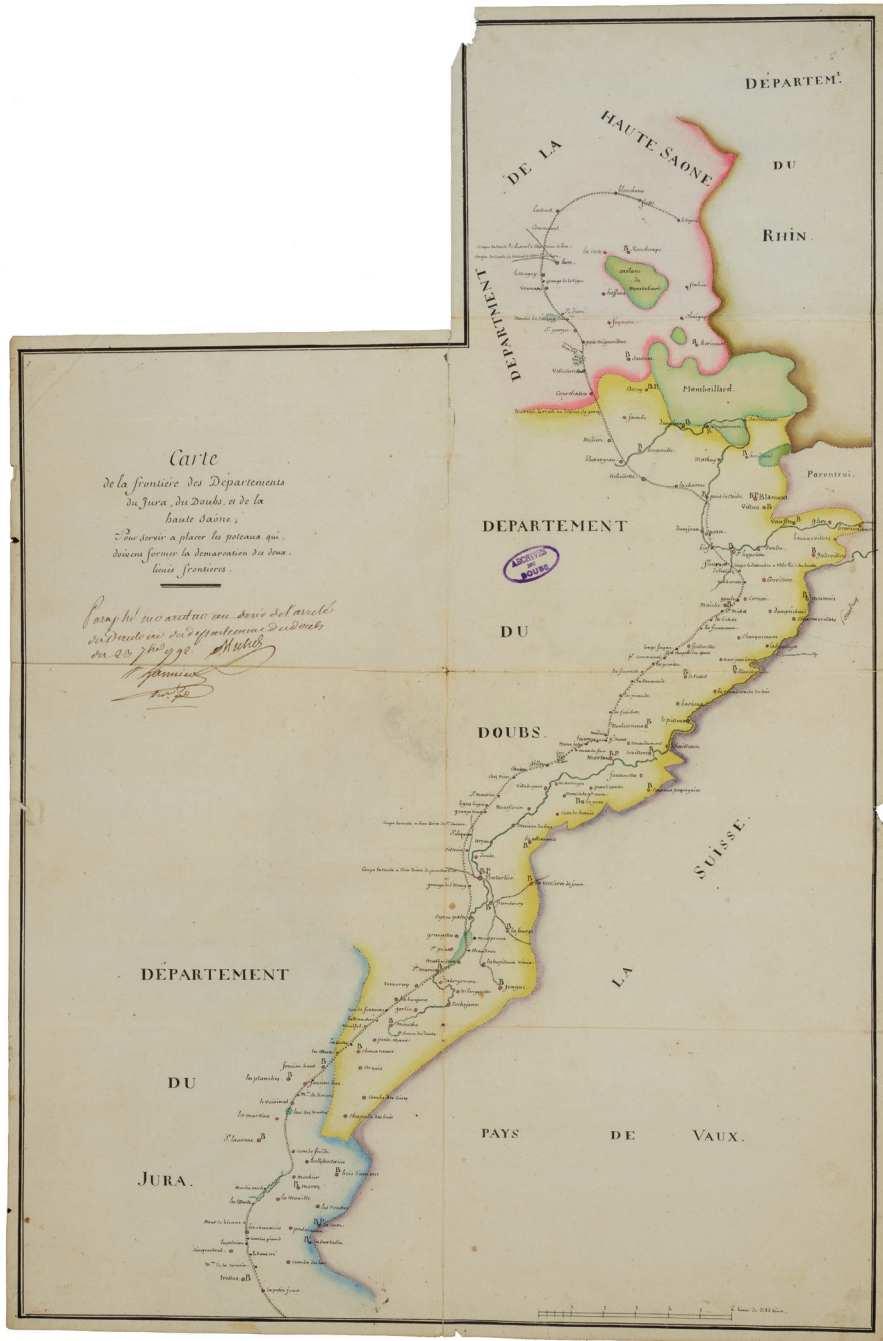
En effet, le décret du 6 août 1791 sur l'exécution du tarif des droits d'entrée et de sortie dans les relations du royaume avec l'étranger, impose aux propriétaires ainsi qu'aux conducteurs des marchandises et denrées qui traverseront la bande territoriale intérieure de deux lieues de se rendre au premier poste de douane. Par-delà les enjeux pratiques relatifs aux contrôles des circulations transfrontalières, cette mesure participe à une délimitation symbolique du territoire puisque les poteaux plantés à distance de deux cents toises les uns des autres doivent porter l'inscription : territoire des deux lieues de l'étranger.

Le renforcement du contrôle douanier s'accompagne d'un renforcement de la présence militaire, par effet miroir cette fois. Dès 1789, l'annonce des événements français fait craindre une propagation révolutionnaire. Dans la principauté de Neuchâtel, des rumeurs d'invasion circulent. Le Conseil d'État de Neuchâtel réagit, en juillet 1789, et organise la garde des frontières par la milice (Laidié, 2007, p. 293). En décembre 1791,

3. Les pactes défensifs face à des menaces avérées ou supposées se multiplient en France au cours de l'année 1790 (Ozouf, 1979, p. 599).

4. Archives départementales du Doubs (désormais AD 25), L 2862.

Figure 2. Carte pour placer les poteaux situés à deux lieux de la ligne frontalière franco-suisse



Source : © Département du Doubs, archives départementales du Doubs, L 531, Lydie Besançon.

une commission est créée pour surveiller l'influence de la France révolutionnaire dans la principauté. Côté français, afin de lutter contre les exportations, des troupes françaises sont déployées dans le Haut-Jura (Boucharde, 2011, p. 307). Puis, en mars 1791, en réaction à l'appel lancé par l'évêque de Bâle aux troupes prussiennes pour protéger son évêché, le département du Doubs envoie 300 hommes et deux pièces de canons à la frontière. La dynamique de militarisation de la frontière s'accélère et nourrit les inquiétudes. En mai 1791, le Sénat de Berne écrit aux officiers municipaux de Pontarlier pour les assurer que les bruits d'armement et de préparatifs de guerre qui circulent dans leur commune sont sans fondement⁵. Cette lettre est significative d'initiatives répétées : sur le plan diplomatique, les courriers du Sénat de Berne, du Conseil d'État de Neuchâtel comme du ministre français des Affaires étrangères, Valdec de Lessart, invoquent constamment les règles du bon voisinage pour calmer les esprits. En vain, le contexte politique international ne fait qu'attiser les tensions.

II. La frontière nationale : une ligne de clivage politique ?

1. L'inflexion de 1792

L'année 1792 marque sans conteste un point d'inflexion, en premier lieu pour des raisons diplomatiques. En avril, la France déclare la guerre à l'Autriche rapidement soutenue par son alliée la Prusse. Or, depuis 1707, la principauté de Neuchâtel appartient au roi de Prusse, suffisamment fort pour assurer une protection et suffisamment éloigné pour laisser une grande autonomie. En second lieu, l'influence tant redoutée de la Révolution se concrétise. En décembre 1792, sous la pression des troupes françaises, une révolution éclate à Genève et accroît l'inquiétude des territoires helvétiques frontaliers. En mars 1793, la partie septentrionale de l'évêché de Bâle qui s'était révoltée et qui avait formé une éphémère république rauracienne est « réunie » à la République française : la création du département du Mont-Terrible concrétise la menace d'une avancée française et modifie le tracé frontalier (Suratteau, 1964).

Les conflits intérieurs français ont également des répercussions frontalières : le 10 août 1792, les insurgés parisiens obtiennent le renversement de la royauté après avoir pris le palais royal des Tuileries défendu... par des gardes suisses. En Suisse, ce « massacre » crée l'émoi et provoque des représailles. Un sculpteur natif de Paris installé à Yverdon depuis 18 mois proclame au cabaret le 7 septembre : « Si les Suisses avoient fait leur devoir dans laditte affaire de Paris, ils n'eussent point été massacrés ». Il est emprisonné quatre jours pour ses propos, puis ne se sentant plus en sûreté, décide de regagner son pays d'origine. En chemin, il s'arrête dans une auberge à Vuiteboeuf pour se rafraîchir. Aussitôt, se forme un attroupement menaçant aux cris : « Te voilà coquin de Parisien ! ». Les violences s'enclenchent à coups de bâton et les insurgés s'exclament : « puisque ton pays massacre les Suisses, nous allons te massacrer ». L'individu parvient *in extremis* à s'enfuir avec l'aide de l'aubergiste. Mais les personnes attroupées s'emparent de son passeport et lui lancent : « si tu peux parvenir dans ta Patrie, tu y seras mal reçu sans passeport et nous serons vengés »⁶. L'imbrication des enjeux nationaux et frontaliers attise les crispations et l'affirmation de sentiments d'appartenance antagonistes.

5. AD 25, L 205.

6. *Ibid.*, L 202.

De l'autre côté de la frontière, un constat similaire s'impose. À Besançon, le général Hesse, commandant de la place, soutenu par une partie des membres du Club des jacobins bisontins, considère les Suisses présents comme une menace et n'hésite pas, dès septembre 1792, à déclarer Besançon en état de guerre. Il proclame qu'il faut lutter contre la présence de personnes suspectes et demande les mesures promptes et efficaces pour que tout Suisse ne puisse rester dans la ville qu'en temps limité. Le souhait d'une expulsion, non pas hors du pays, mais hors de la place forte est caractéristique d'un effort de contrôle frontalier sélectif qui porte tout d'abord sur les lieux stratégiques que sont les places fortes. Mais la municipalité bisontine, en concurrence avec Hesse et le Club des jacobins, réplique :

Nous ignorons parfaitement que la guerre existât entre la Suisse et la République, nous aimions à penser que la très grande majorité des cantons suisses vouloit conserver la bonne intelligence avec la République, nous savons aussi que la Convention nationale désire entretenir cette bonne intelligence [...].

Dans ces circonstances, nous craindrions de prendre des mesures contraires aux lois du bon voisinage qui pourroient devenir une provocation à la rupture. Si comme nous le pensions, elle n'existoit pas encore, nos compatriotes que leurs relations commerciales appellent en Suisse pourroient éprouver des représailles⁷.

Les prises de position sont significatives des jugements antagonistes portés sur les relations transfrontalières. Alors que les liens commerciaux et les collaborations sont toujours envisageables pour la municipalité, la rupture est consommée aux yeux du général Hesse et de ses soutiens. Dans un contexte qui combine tensions diplomatiques et mouvements transfrontaliers, s'installer de l'autre côté de la frontière est de plus en plus perçu comme un acte politique. La frontière devient, pour un nombre croissant d'acteurs, une ligne de clivage qui sépare deux territoires mais qui simultanément forme une barrière pour des individus d'origines nationales diverses partageant une même opinion.

2. Prises de position frontalières et politiques

Ces interprétations ne sont pas sans fondement. Si les émigrations de France vers la Suisse sont loin de se limiter aux nobles hostiles à la Révolution, il n'en est pas moins essentiel de distinguer la nature des flux des représentations qu'en ont les autorités et les populations frontalières. Dès août 1789, ont lieu les premiers départs pour la Suisse. En nombre limité certes, ils n'en marquent pas moins les esprits puisqu'ils concernent des personnalités à la surface sociale importante, en particulier des membres de la noblesse parlementaire. Ces flux deviennent plus importants en 1791 et 1792 avec les départs de prêtres réfractaires qui ont refusé de prêter le serment civique de fidélité à la nation, à la loi et au roi : ces prêtres réfractaires représentent 60 % des prêtres du Doubs. Une nouvelle fois, le passage de la frontière semble motivé par le refus de la Révolution. En 1793, les émigrations se diversifient socialement : opposants politiques, hommes qui fuient les réquisitions militaires et citoyens qui éprouvent les difficultés économiques forment le gros des contingents émigrés. L'émigration n'est pas donc réductible, tant s'en faut, à une pratique aristocratique, mais les deux anciens ordres privilégiés qui représentaient à peine 3 % de la population sont

7. *Ibid.*, L 205.

surreprésentés. Dans le canton de Fribourg, 3 716 émigrés sont répertoriés entre 1789 et 1815 dont 66 % appartenant au clergé, 19 % à la noblesse et 15 % au ci-devant tiers. Dans la principauté de Neuchâtel, les arrivées s'inscrivent en grande majorité dans le cadre d'une émigration de proximité : les émigrés français sont d'abord originaires du Doubs et du Jura, puis de Bourgogne, d'Alsace et de Savoie. Au total 8 000 à 9 000 émigrés français s'installent sur le territoire helvétique (Henry, 1989, p. 47).

La dialectique entre les flux et les événements donne une publicité singulière aux mouvements d'opposition. La « petite Vendée » des plateaux du Doubs dont se fait notamment l'écho le journal bisontin *La Vedette* en est l'exemple le plus probant. En août 1793, à Bonnetage, 500 à 600 paysans armés se révoltent contre le décret qui impose le partage des biens communaux, terres exploitées en commun qui sont essentiels dans ce pays d'élevage. Ils se retrouvent, le 6 septembre, face à 1 000 gardes nationaux venus de tout le département. Dans ce contexte, près de 300 insurgés tentent de franchir à la nage le Doubs, près de Grand'Combe-des-Bois, pour trouver refuge en Suisse où ils sont accueillis (Mayaud, 1994, p. 217). L'affaire inquiète d'autant plus qu'elle suggère une diversification sociale du front d'opposition. La ligne frontalière devient une barrière, un refuge pour les opposants au régime de leurs pays d'origine en France comme en Suisse.

Ceux qui sont désignés favorablement comme les « réfugiés » ou les « patriotes » suisses, venus surtout de la principauté de Neuchâtel, du canton de Fribourg et de Genève où des troubles ont éclaté entre 1780 et 1789, font le trajet en sens inverse. Ils fondent à Paris un club des patriotes suisses en 1790 afin « de propager la liberté dans ceux des cantons suisses où l'aristocratie a dénaturé les premières institutions » (Godechot, 1956, p. 103). Les départements frontaliers deviennent également un lieu d'accueil important des réfugiés suisses : en mai 1793, le district de Pontarlier évoque l'accueil de particuliers suisses persécutés dans le bailliage* de Lausanne pour avoir manifesté des sentiments patriotiques en faveur de la France⁸. Mais le mouvement le plus important en 1793 demeure l'accueil en France des horlogers comme nous le verrons.

Ces recompositions frontalières ont une double conséquence. Tout d'abord, elles entraînent la mise en place d'une sociabilité de part et d'autre de la frontière qui transcende les appartenances nationales. Les collaborations sont moins orientées par les origines nationales que par les prises de position vis-à-vis des événements en cours. En second lieu, la présence de soldats et d'opposants politiques à la frontière franco-suisse nourrit les inquiétudes et un sentiment de vulnérabilité. Finalement, ce n'est pas tant le départ que la possibilité d'un retour et le maintien d'une mobilité intense qui s'avèrent sources de préoccupations.

3. La discordance entre les représentations de la frontière et le maintien des mobilités

Une discordance entre les représentations de la frontière nationale perçue comme une ligne de clivage politique et les mobilités frontalières s'affirme. Les plaintes se multiplient contre les prêtres réfractaires émigrés en Suisse à proximité de la frontière dans le Val-de-Travers, et à La Brévine tout particulièrement. Quand ils ne reviennent pas clandestinement en France pour célébrer les offices, ce sont leurs fidèles français

8. *Ibid.*, L 206.

qui viennent à eux en passant la frontière. À Fleurier, par exemple, un réfractaire démarie et remarie chez un cabaretier les couples unis par le prêtre constitutionnel (Henry, 1989, p. 53). Ces mobilités quotidiennes pour motif religieux attisent les tensions diplomatiques à tel point que le Conseil d'État de Neuchâtel décide de faire preuve de bonne volonté en imposant aux réfractaires de s'éloigner de la frontière et de s'installer à l'intérieur de la principauté.

Les circulations qui préoccupent ne concernent pas que les hommes : la diffusion d'imprimés de part et d'autre de la frontière est parfois considérée, non sans raison, comme la preuve de stratégies de déstabilisation. Les témoignages se multiplient côté français sur les interceptions d'écrits royalistes en provenance des territoires helvétiques. Ces écrits sont le plus souvent rédigés par des émigrés français, soutenus par des imprimeurs suisses, en particulier l'imprimeur neuchâtelois Louis Fauche-Borel. Ces circulations s'inscrivent bel et bien dans des projets de soulèvement à la frontière, comme le confirme le projet échafaudé en 1795 par des réfugiés royalistes comtois réunis autour de l'ancien président à mortier du parlement de Franche-Comté, Mareschal de Vezet. Ce projet est ébruité en janvier 1796 et échoue. Mais le retentissement est grand à Besançon où l'on annonce que 4 000 émigrés sont prêts à fondre sur la ville (Laidié, 2007, p. 483). La situation frontalière est perçue comme une position à risques. Ce jugement est partagé au sein de la principauté de Neuchâtel : les membres du Club helvétique de Paris font parvenir, *via* des relais locaux, quantité de brochures subversives et de pamphlets dans les montagnes jurassiennes (Robert, 1989, p. 106). Ces circulations conduisent le Conseil d'État à interdire, dès le 21 septembre 1790, la lecture des papiers étrangers. Les patriotes helvétiques installés en France redoublent de zèle après la déclaration de guerre, demandent et obtiennent la création d'une légion qui combat aux côtés des Français. En 1797, ils proposent à Bonaparte une révolution en Suisse.

Dans ce contexte, les circulations de biens font aussi l'objet d'une interprétation politique. Non seulement les dénonciations d'exportations des denrées de première nécessité se poursuivent, mais de nouvelles productions font l'objet de dénonciation, en particulier le vin et l'eau-de-vie. Au début de l'année 1793, une pétition est rédigée dans le Doubs par des « amis de la Liberté et de l'Égalité » :

Depuis des mois, les Suisses font un enlèvement considérable d'eau de vie, de vin de manière que cette partie des subsistances devient rare et d'un prix excessif. Ces Suisses ne se bornent pas à un enlèvement énorme pour leur usage, mais il y en a parmi eux qui font passer à nos ennemis cantonnés du côté de Bales des tonneaux de vin et d'eau de vie [...]. Bien plus, des émigrés, des traîtres, ces infâmes bannis de la République trouvent les ressources de s'alimenter par le transport des tonneaux de vin, d'eau de vie et de vinaigre [...]⁹.

L'interprétation est significative puisque Suisses et émigrés français sont regroupés dans une même dénonciation. La radicalisation politique dépasse largement les appartenances nationales : les acteurs frontaliers semblent avoir conscience que les fers de lance de l'opposition de l'autre côté de la frontière sont les individus issus du même pays qu'eux. Ce contexte est évidemment propice à des formes de collaborations et pour ainsi dire d'hybridations transfrontalières.

9. *Ibid.*, L 531.

III. Des conflits propices aux collaborations transfrontalières

Le lien entre radicalisation des oppositions et dépassement des appartenances territoriales est tout particulièrement perceptible en 1793 et 1794, moment où les affrontements politiques et militaires atteignent un paroxysme. Deux initiatives d'orientations politiques fort différentes montrent que les collaborations transnationales et les hybridations ne sont pas l'apanage d'une idéologie ou d'une mouvance unique.

1. *Le fédéralisme : un trait d'union entre la Bourgogne, la Franche-Comté et la Suisse ?*

La première initiative correspond à la résistance fédéraliste qui se déclenche au printemps 1793, une résistance souvent résumée par la formule : « le Jura contre Paris ». Peut-on en inférer une collaboration périphérique et transfrontalière contre le centre parisien ? Cette résistance est tout d'abord une réaction aux décisions parisiennes du 2 juin : sous la pression des manifestants hostiles aux mesures impulsées par les députés issus de la mouvance « girondine », une majorité de conventionnels se résout à les évincer. En province, des révoltes éclatent contre cette décision, contre l'atteinte à la représentation nationale et contre la dictature de Paris. C'est le cas du département du Jura dont sept des huit députés sont proches de la « Gironde ».

Alors même que le département du Doubs, et tout particulièrement la ville de Besançon, affichent des marques de soutien aux députés « girondins », c'est vers la Bourgogne que se tournent les représentants du département du Jura pour dénoncer l'agitation parisienne avant même l'annonce de l'éviction de leurs députés. Les membres du conseil général de Saône-et-Loire reçoivent le 29 mai une députation composée d'administrateurs du Jura. Le même jour, leurs homologues de la Côte-d'Or organisent une réunion avec les membres des sept conseils généraux des districts. En présence de représentants du Jura, il est décidé d'entrer en correspondance avec tous les départements afin de défendre la représentation nationale (Bart, 1996, p. 216-217). Dans cette situation d'opposition politique, les acteurs collaborent en faisant fi des délimitations départementales et des anciennes délimitations provinciales. Des relations de proximité jouent à plein sans pour autant qu'une appartenance franc-comtoise *stricto sensu* ne se manifeste. Si aucune référence explicite à un quelconque fédéralisme helvétique ne semble avoir été utilisée, les émigrés et leurs soutiens qui perçoivent une opportunité de déstabiliser le régime français, ont pu prendre part au mouvement (Bouchard, 2011, p. 721).

La ligne de clivage n'épouse plus ni les limites administratives ni les frontières nationales, elle correspond pour ainsi dire à « une frontière intérieure » (Dupuy, 1995) qui, dans les discours comme dans les actes, sépare Paris et la province. Toutefois, la collaboration est de courte durée : après des hésitations, les départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or acceptent les évolutions politiques. Seul le département du Jura refuse d'appliquer les lois et décrets de la Convention adoptés après le 2 juin. Il finira toutefois par s'y résoudre, ce qui évite le déclenchement d'hostilités armées. Cette résistance bien que limitée n'en est pas moins significative des incertitudes persistantes et des potentialités nées de la conjoncture politique tant en ce qui concerne le dépassement des délimitations existantes que l'émergence de nouvelles limites de souveraineté.

2. Patriotisme et mobilité horlogère : quand l'économie rencontre la politique

Le patriotisme, dénomination partagée au XVIII^e siècle par les insurgés américains, hollandais, suisses et français, marque moins l'attachement à un pays qu'une tendance politique caractérisée par la remise en cause l'ordre établi (Cunningham, 1981). Dans cette perspective, cette appellation peut unir par-delà les frontières. Dans les localités de La Chaux-de-Fonds et du Locle, les événements français et les imprimés envoyés par le Club helvétique de Paris sont lus et commentés, ils entretiennent une agitation dans les cabarets. Dès septembre 1791, le procureur de Valangin affirme :

Les habitants de La Chaux-de-Fonds sont tous démocrates, ils ont fêté la fédération [...]. Au Locle, la fédération a été célébrée [...]. Si je suis bien informé, cette fête est le fruit d'une politique mercantile et ce sont des négociants qui ont été les instigateurs en présentant une souscription. Ils se persuadent que ces démonstrations, leur concilieront l'amitié de leur voisin et qu'ils ne seront pas surveillés aussi rigoureusement sur la sortie des espèces qui est un objet très important pour eux [...]. Il y en a même qui poussent cela jusqu'à dire que conformément aux droits de l'homme, chaque citoyen est égal à ses supérieurs, que l'on peut s'en débarrasser lorsque cela convient et que les peuples ont le droit d'élire leurs magistrats et de les déposer [...] (Robert, 1989, p. 106).

Les actes d'insubordination se multiplient jusqu'au 9 décembre 1792 : ce jour-là, la société politique des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Morteau organise une cérémonie pour fêter l'enterrement de la royauté. Plus d'un millier d'individus venus des localités du Locle et de La Chaux-de-Fonds passent la frontière pour participer à l'événement, en s'écriant : « Périssent les tyrans ! Vive la République suisse universelle ! »¹⁰. Le lendemain, ces individus demandent à adhérer à la Société des amis de la Liberté de Morteau, puis fondent leurs propres sociétés politiques : celle de La Chaux-de-Fonds comptera jusqu'à 180 membres et celle du Locle, 165 (Robert, 1989, p. 11).

La majorité des membres des deux sociétés exerce un métier qui se rattache de près ou de loin à l'horlogerie et, en particulier, les métiers valorisés de maîtres horlogers, de maîtres graveurs, de monteurs de boîtes en or (*ibid.*). Leur engagement politique se traduit par l'importation de symboles français comme le bonnet rouge, la cocarde et les arbres de la Liberté. Ces patriotes ne font pas preuve d'un simple mimétisme puisqu'ils se réfèrent aussi à l'histoire helvétique, à Guillaume Tell qui abattit la tyrannie, aux fondements de la Constitution de 1707 qu'ils veulent retrouver. Leurs opposants ripostent en arborant la cocarde noire et orange et en se déclarant « bons prussiens ». Le territoire frontalier devient simultanément un lieu d'hybridation et d'affrontement : des rixes éclatent au Locle, aux Brenets et culminent lors de la foire de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'État lance alors une campagne d'enquêtes et de répression à l'encontre de ces mouvements séditions.

C'est dans cette conjoncture politique et économique difficile que Laurent Mégevand, genevois d'origine, installé au Locle, envoie un mémoire aux autorités françaises qui envisagent, depuis l'Ancien Régime, la création d'une manufacture. Des mesures avantageuses sont accordées aux horlogers pour des raisons politiques : ces individus et leurs familles sont présentés comme des réfugiés qui abandonnent leurs foyers pour se soustraire à l'oppression. Les autorités garantissent donc aux ouvriers deux mois de salaires, un logement payé pendant six mois, les mêmes droits et devoirs

10. *Ibid.*, L 205.

que les citoyens français... tout en étant exemptés des devoirs militaires. Au Locle, près de 346 chefs de feu, dont 55 au moins sont des membres de la société patriotique, s'installent en France. Les autorités françaises évoquent, quant à elles, 400 patriotes persécutés de La Chaux-de-Fonds dont près de la moitié exerce un métier lié à l'horlogerie. En juin 1794, la manufacture d'horlogerie est créée à l'initiative de Mégevand avec un certain nombre d'avantages : mise à disposition de bâtiments nationaux et prêts sans intérêt notamment. L'opportunité économique et la convergence de vue politique entraînent une hybridation transfrontalière qui se marque par des transferts d'hommes et d'activités économiques. Au fur et à mesure des années, les lieux de provenance et les motivations des horlogers qui s'installent se diversifient. Par ailleurs, les désillusions économiques, la chute des jacobins proches de Robespierre au cours de l'été 1794 et l'hostilité d'une partie de la population bisontine vis-à-vis de ces nouveaux venus au statut enviable conduit plus de la moitié des familles à retourner en Suisse entre 1795 et 1800 (Boichon, 1989, p. 47). Il n'empêche que l'histoire croisée des populations frontalières conduit à l'émergence d'une activité économique commune qui deviendra un marqueur identitaire des territoires franco-suisse dans la longue durée.

*

Les conflits qui se multiplient à différentes échelles contribuent à battre en brèche les analyses qui tendent à résumer un territoire délimité à une opinion. Et ce d'autant plus que les conflits rapprochent autant qu'ils divisent. Or, rapprochements et divisions n'épousent pas les délimitations territoriales que les acteurs exploitent de manières fort différentes. L'ancienne délimitation provinciale est parfois dépassée pour lutter contre une menace commune : les exportations vers la Suisse ou la dictature de Paris. La frontière franco-suisse, ligne de clivage, est aussi utilisée comme une ressource qui permet de se protéger, de diffuser des discours d'opposition ou de bénéficier d'opportunités économiques.

Le contexte révolutionnaire de radicalisation politique est révélateur car les conflits qui traversent l'Europe amènent des individus d'origines sociales diverses à faire des choix ou du moins à hiérarchiser leurs solidarités. Ces solidarités témoignent, à différents moments, d'hybridations transfrontalières qui ont des effets à plus ou moins long terme. En effet, la conjoncture fluide caractérisée par les incertitudes politiques induit des solidarités évolutives : les mouvements transfrontaliers indiquent combien les opportunités et les risques perçus fluctuent. Cette histoire vécue des délimitations territoriales montre qu'au cours de ces neuf années, les dynamiques ne sont pas à sens unique : elles ne résument ni à une domination de Paris sur la Bourgogne et la Franche-Comté, ni à une exportation subie des débats politiques en Suisse. Elle invite à dépasser des lieux communs tenaces qui tendent à réifier les (op)positions, qu'il s'agisse de la défiance héritée des guerres de Trente Ans entre la Bourgogne et la Franche-Comté ou des cultures politiques incompatibles entre la France et la Suisse.

Bibliographie

BART Jean, 1996, *La Révolution française en Bourgogne*, Clermont-Ferrand, La Française d'Édition et d'Imprimerie.

- BOICHON Valérie, 1989, *L'implantation des horlogers suisses à Besançon de 1793 à 1889*, diplôme de maîtrise, Besançon, Université de Franche-Comté.
- BOUCHARD Aline, 2011, *Entre textes parisiens et réalités locales : l'administration départementale du Jura (1790-1793)*, thèse de doctorat, Paris, Université Paris 1.
- BRELOT Claude-Isabelle, 1989, « La Révolution française et la Franche-Comté : propositions pour une réinterprétation », in BANDELIER André et BARRELET Jean-Marc (dir.), *La Révolution dans la Montagne jurassienne (Franche-Comté et pays de Neuchâtel)*, La Chaux-de-Fonds, L'Impartial, p. 23-32.
- CUNNINGHAM Hugh, 1981, « The Language of Patriotism, 1750-1914 », *History Workshop*, n° 12, p. 8-33.
- DUPUY Roger (dir.), 1995, *Pouvoir local et Révolution (1780-1850) : la frontière intérieure*, Rennes, PUR.
- GODECHOT Jacques, 1956, *La Grande Nation : l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, Aubier.
- GUIMOAR Jean-Yves, 1990, *La nation entre l'histoire et la raison*, Paris, La Découverte.
- HENRY Philippe, 1989, « Aspects de l'histoire de l'émigration française dans la principauté de Neuchâtel pendant la Révolution (1789-1798) », in BANDELIER André et BARRELET Jean-Marc (dir.), *La Révolution dans la Montagne jurassienne (Franche-Comté et pays de Neuchâtel)*, La Chaux-de-Fonds, L'Impartial, p. 45-64.
- LAIDIÉ Frank, 2007, « La frontière, aspects politiques et économiques des relations entre le département du Doubs et les cantons suisses pendant la Révolution française », in MAZAURIC Claude et ROTHOT Jean-Paul (dir.), *Frontières et espaces frontaliers de la Meuse au Léman : recompositions et échanges de 1789 à 1814*, Nancy, PUN, p. 291-308.
- MADIVAL J. et LAURENT E., 1862, *Archives parlementaires de 1789 à 1860 : recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises*, Paris, Librairie administrative de P. Dupont.
- MAYAUD Jean-Luc, 1994, « Pour une généalogie catholique de la mémoire contre-révolutionnaire : la Petite Vendée du Doubs », in MARTIN Jean-Clément, *Religion et Révolution*, Paris, Anthropos, p. 215-228.
- OZOUF Mona, 1979, « La Révolution française et la perception de l'espace national : fédérations, fédéralisme et stéréotypes régionaux », *BMGN: Low Countries Historical Review*, vol. 94, n° 3, p. 589-613.
- OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic, 1992, *La formation des départements : la représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Éd. de l'EHESS.
- ROBERT Sylvia, 1989, « La Révolution française dans les Montagnes neuchâteloises : le mouvement des bonnets rouges et les sociétés patriotiques de La Chaux-de-Fonds et du Locle », in BANDELIER André et BARRELET Jean-Marc (dir.), *La Révolution dans la Montagne jurassienne (Franche-Comté et pays de Neuchâtel)*, La Chaux-de-Fonds, L'Impartial, p. 103-116.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA (éd.), 1994, *Le Jura contre Paris : le mouvement fédéraliste jurassien de 1793*, Lons-le-Saunier, Société d'émulation du Jura.

SURATTEAU Jean-René, 1964, *Le département du Mont-Terrible sous le Directoire (1795-1800)*, Paris, Les Belles Lettres.

Table des matières

Introduction

Benjamin CASTETS FONTAINE et Maxime KACI	7
--	---

Première partie. De la violence frontalière : des territoires à risques ?

Introduction

Oscar MAZZOLENI	19
1 Microhistoire d'une triple frontière : les « terres de surséance » entre duché de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne sous Charles VII et Louis XI (1435-1477) Léonard DAUPHANT	23
2 Une modernité divergente : les deux Bourgognes et la monarchie française (XVI ^e -XVII ^e siècle) Jérôme LOISEAU	35
3 Reconstitutions frontalières en révolution : quand les affrontements politiques transcendent les appartenances provinciales et nationales (1789-1798) Maxime KACI	47
4 La vache et le territoire Dominique JACQUES-JOUVENOT	63
5 De la frontière haineuse à la frontière aimante : des espaces en question Laurent TISSOT	77

Deuxième partie. La différenciation territoriale, une opportunité ?

Introduction

Julien CHEVILLARD et Stéphane KRONENBERGER.....	85
---	----

6	Des identités éclatées : l'Arc jurassien entre Confédération, France et Saint Empire (début XVI ^e -fin XVII ^e siècle)	
	Bertrand FORCLAZ	93
7	Chronique d'une disparition ? Une géohistoire de la « frontière » Bourgogne/ Franche-Comté (1790-2016)	
	Robert CHAPUIS	103
8	Réseaux agronomiques et échanges transfrontaliers franco-suisse au XIX ^e siècle	
	Fabien KNITTEL	119
9	Les mobilités professionnelles transfrontalières : dynamique générationnelle et stratification sociale	
	Julien CHEVILLARD	129

Troisième partie. Contrôler, construire et aménager les territoires frontaliers : des préoccupations contrastées

Introduction

	Annie BLETON-RUGET	145
10	Bâtir un espace économique par-delà les ressorts. Le duc Philippe le Hardi, la réglementation du sel et la question des terres d'outre-Saône	
	Michelle BUBENICEK	149
11	La frontière franco-suisse de la paix à la guerre (1871-1918)	
	Stéphane KRONENBERGER	161
12	Faire cause commune au-delà de la frontière ? Le syndicalisme transjurassien en échec	
	Dominique ANDOLFATTO	181
13	Les effets frontières des politiques publiques d'aménagement du territoire. L'exemple du pays de la Bresse bourguignonne et du pays lédonien	
	Annie BLETON-RUGET	195
14	Une frontière internationale comme catalyseur de dynamiques ? Le cas ambigu de l'Arc jurassien franco-suisse	
	Alexandre MOINE	211

Conclusion

	Jérôme LOISEAU et Alexandre MOINE	225
	Annexes	229
	Sigles et acronymes	233
	Lexique	235
	Index géographique	239
	Index des noms propres	245

Ont collaboré à l'ouvrage	251
Table des illustrations	259

Imprimerie Messages
111, rue Nicolas Vauquelin – 31100 Toulouse
Dépôt légal : deuxième trimestre 2019
Imprimé en France

Fruit d'échanges interdisciplinaires, cet ouvrage interroge les liens entre délimitations territoriales et organisation des sociétés. Suivant une démarche comparative, les auteurs questionnent, depuis les débuts des États modernes au ^{XIV}^e siècle jusqu'à aujourd'hui, les effets induits par les évolutions de ces délimitations à partir de deux terrains d'observation contigus aux évolutions a priori opposées : les territoires entre Bourgogne et Franche-Comté où semble disparaître toute limite ; ceux entre France et Suisse où s'affirme l'une des dernières frontières entre la France et un État non adhérent de l'Union européenne. Cette comparaison permet de déterminer ce qui distingue une frontière étatique de délimitations territoriales d'autres natures.

Initiée par Maxime KACI (maître de conférences en histoire), en collaboration avec Benjamin CASTETS FONTAINE (maître de conférences en sociologie), Jérôme LOISEAU (maître de conférences en histoire) et Alexandre MOINE (professeur de géographie), cette publication réunit seize chercheurs originaires de pays différents.



Dynamiques territoriales 12



9 782848 676449

Prix : 25 € TTC

mshε

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
CLAUDE NICOLAS LEDOUX — USR 3124



Presses
universitaires
de Franche-Comté

ISBN : 978-2-84867-644-9

ISSN : 1772-6220